

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1209**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire de 30 mètres carrés située à l'angle de l'avenue Dugelay et de la rue Pollet - Echange sans soulte

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009

Décision n° B-2009-1209

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire de 30 mètres carrés située à l'angle de l'avenue Dugelay et de la rue Pollet - Echange sans soulte**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre de l'aménagement des abords du lycée du Val de Saône à Neuville sur Saône, la Communauté urbaine procède à un échange sans soulte de terrains avec la SCI Cythère pour permettre un élargissement de la rue Pollet.

Cet échange consiste en la cession, au profit de la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 140 mètres carrés environ dépendant d'une parcelle cadastrée AB 569, ainsi que la cession au profit de la SCI Cythère d'une partie du domaine public communautaire d'une superficie de 30 mètres carrés, emprise située à l'angle de l'avenue Dugelay et de la rue Pollet et non cadastrée (voir plan en annexe).

Cette cession foncière nécessite le déclassement préalable de cette partie du domaine public.

L'enquête technique diligentée dans le cadre de la procédure de déclassement a fait apparaître la présence d'un certain nombre de réseaux que le futur acquéreur devra prendre en compte, notamment les réseaux ERDF (Electricité Réseau de France), France Télécom et GRDF (Gaz Réseau de France).

Les services communautaires consultés sont favorables à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par cette partie du domaine public, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire d'une superficie de 30 mètres carrés, située à l'angle de l'avenue Dugelay et de la rue Pollet à Neuville sur Saône.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant l'échange sans soulte de terrains situés rue Pollet à Neuville sur Saône entre la Communauté urbaine et la SCI Cythère.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.